L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Est établie rue Louisiane, en face de la Poste.

CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance : on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra dénoncer son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est quinze piastres pour six lignes, ou moins, pour chaque insertions, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront souscrit.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE.

Le bateau à vapeur HOMER, capitaine Jay, ayant la majeure partie de sa cargaison, partira sous peu pour ledit port. Pour fret ou passage s'adresser à bord à TOURNE & BECKWITH.
18 déc Nouvelle Levée, no. 28 & 29.

AVIS A MESSRS. LES HABITANS DU BAS DU FLEUVE.

Le bateau à vapeur DELTA capitaine Sheridan, va être employé comme packet régulier de la Nelle.-Orléans jusqu'à Plaquemines; il prendra du fret et des passagers pour la côte, et partira de la Nouvelle Orléans, les samedis et mercredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
6 novembre J. DAVIS.

POUR VICKSBURG, WANDERER,

Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermediaires.

Le bateau à vapeur bien connu WANDERER, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, et partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à
L. S. WATERS & Co,
No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.
N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.
1 septembre

POUR PASCAGOULA.

Le bateau à vapeur WABASH, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Baies de St. Louis, de Béloxi, et à tous les débarquemens intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi ; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à bord, ou à
6 août—0m J. B. BYRNE.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi au quart, avec la malle des Etats-Unis ; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

A VENDRE, le bateau neuf DELTA, du port de 98 tonneaux, construit en ma dernier. S'adresser au capitaine Sheridan à bord ou à
8 déc

POUR LA MOBILE, (Par le fleuve.)

Ligne de paquebots de la Nouvelle-Orléans à la Mobile.

Les goelettes formant cette ligne, partiront de la Nouvelle Orléans tous les quatre jours, à commencer du 1er. décembre prochain, savoir :

Goelette	FANNY,	capitaine	Andrew,	1er. décembre.
"	COBINS,	"	Crocker,	4 "
"	CORA,	"	Carstein,	8 "
"	SARAH,	"	Stark,	12 "
"	——,	"	——,	16 "

Les goëlettes susdites sont toutes de première-classe, construites expressément pour ces voyages et sont sous le commandement de marins expérimentés. Elles seront en tout tems remorquées pour monter ou descendre le fleuve, et la plus grande exactitude sera observée dans leurs jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
13 nov rue Poydras, No. 12

POUR LA LAVANE OU MATANZAS.

Le brick espagnol TIGER, capit. Pla, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
27 déc J PRATS & FILS, rue Ste. Anne, No. 82

POUR LA MOBILE (par le fleuve.)

La goëlette (paquebot du 1er janvier) CORINNE, capitaine Crocker, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face des magasins bleus, ou à
TOURNE & BECKWITH,
27 déc no 28 et 29. Nlle Levée.

POUR MATAGORDAS.

On a besoin d'environ 100 barils, pour compléter le chargement de la goelette RINGLEADER. S'adresser à bord, ou à
Wm. L. HEWES & co.
25 déc rue du Camp, no. 66.

POUR LE HAVRE.

Le navire CHARLES, capitaine Blackmer. Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à
24 déc J MAGER.

POUR LIVERPOOL.

Le navire anglais HEROINE, capitaine Joe. Hudson, au second rang, en bas du marché à viande, est maintenant prêt à prendre du fret. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
21 déc. G. VANCE & R. GAMBLE.

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe TIGER, capit Eldridge, partira dans 10 ou 12 jours. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
Fs. PERRET & GALLY,
13 déc rue Toulouse.

POUR BRAZORIA, Colonie d'Austin.

La goëlette paquebot régulier, SAN FELIPE, capitaine S. Triller. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord, ou à
E W GREGORY.
13 déc 60, rue de Chartres.

POUR BRAZORIA, Colonie d'Austin.

La goëlette paquebot régulier, BRAZORIA, capitaine J G Rowland. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord, ou à
E W GREGORY,
10 déc rue de Chartres, No. 60

POUR BORDEAUX.

La barque française, fine voilière BALLOCHAN, capitaine Dufour, sera prête à commencer de charger dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
THOMAS BARRETT & Co,
8 déc—[illegible] rue du Canal.

POUR BORDEAUX.

Le A 1, navire cuivré JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, sera voile positivement le 25 du courant. Pour fret ou passage, ayant de superbes aménagemens s'adresser à P. O. SORBE.
5 déc no. 118, rue Royale.

A VENDRE.

La goëlette ECLIPSE, de 56 tonneaux, pa. J. LE BLANC & CO,
2 déc 103, rue Royale.

POUR LA HAVANE.

La polacre bien connue, VIZCAINA, capit. Canal, ayant tout son chargement prêt, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à
3 déc M. DEL ACEBO, rue St. Louis, No. 86.

Pour St Yago de Cuba, Puerto Rico, Trinidad ou Nuevitas

Le beau brick espagnol VENUS, capitaine Iornandez, est prêt à recevoir un chargement et les passagers pour quelconque des dits ports. On offre de bons aménagemens aux passagers. S'adresser
GARCIA, BUYO & Co,
2 déc No. 31, rue Ste. Anne.

POUR LE HAVRE

Le brick NOBLE, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Mustard, est en chargement pour le dit port, et partira immédiatement. Pour fret d'environ 100 balles de coton, s'adresser à
THEODORE NICOLET & Co,
28 nov 25, rue Bienville.

A LOUER—Le vaste Magasin No. 24, rue de la Vieille Levée, dernièrement occupé par MM. R & A B Bein, comme un magasin de commission. S'adresser à FERGUSON & HALL,
déc 22, Vieille Levée.

A LOUER—La vaste Magasin No. 26, rue de la Vieille Levée, dernièrement occupé par MM. G W Pritchard & co. S'adresser à
FERGUSON & HALL,
3 déc 22, Vieille Levée.

LE DR. MAC-MAHON a transporté son atelier au No. 178, rue de la Douane, entre les rues Bourgogne et Remparts. 22 déc—3

LES soussignés, devant incessamment partir pour France, offrent à vendre aux prix les plus modérés, les articles suivans nouvellement reçus :

2000 paniers anisette superfine,
120 caisses liqueurs assorties, superfines,
2 caisses ratafia de framboises,
3 caisses liqueurs polonaises,
400 caisses liqueurs assorties fines,
15 do Crème de Noyaux superfines,
20 do Curaços, vrai Hollande,
10 do Sombec superfin,
10 do Elixir de Garus superfin,
10 do Crème de Menthe superfine,
8 do Crème de Vanille double,
6 do Crème d'Angélique superfine,
1 do anisette double rectifiée en bout blanches,
4 do Crème de Kirsch superfine;
10 demi-pipes Cognac, 3ème preuve,
12 barils vin blanc Barsac et Clairac, 27 do,
8 barils Vinaigre de Bordeaux, 30 do,
50 livres Champignons secs,
40 gallons Esprit de vin framboisé pour donner le bouquet au vin,
1 baril Vinaigre framboisé.
BESSON FILS, Frères.
23 déc rue du Maine, no. 29, entre Levée & Condé

LE consul de France invite les personnes dont les noms suivent, à se présenter au Consulat de France rue de l'Esplanade, au coin de la rue des Grands-Hommes, pour y prendre connaissance d'affaires qui les intéressent. Il invite également les personnes qui pourraient donner aux lieux désignés ci-après, quelques renseignemens, à les lui transmettre, soit par écrit, soit verbalement.

1 Le Sr. Martin Dubois.
2 Le Sr. Antoine Germain Dufour.
3 Mme. Stervé, née Passabosc, et ses deux filles
4 Le Sr. Hypolite Dufour.
5 Le Sr. François Reynaud.
6 Le Sr. Dubois, époux de Jeanne Savariaud.
7 Le Sr. Victor-Louis Bourges.
8 Le Sr. Sébastien Léon.
9 Le Sr. Hypolite Bréaud.
10. Le Sr. Michel Alécia.
11. Les Srs. Fichan & Lequaire.
12. Le Sr. Paul Mugey.
13. Le Sr. Sauzé (Benoit Gille.)
14. Le Sr. Poumez (Pierre.)
15. Le Sr. Patrat (Louis-Charles-Aimé-Fortuné.)
16. Le Sr. Turmeau (Pierre-Léon.)
17. Le Sr. André (Alexandre.)
18. Le Sr. Tropania (François.)
19. Le Sr. Jaume (Jean Baptiste.)
20 Le Sr Marchand (Simon,)
21 Le Sr Bourard Joseph,
22 Le Sr Hypolite Mousseau,
23 Le Sr Honpert,
24 Le Sr Cousin Théodore Gaspard,
25 Le Sr Lepeintre dit Desroche,
26 Mme Sabatier,
27 Mme Clémence Horel, ve Jean Julien Sorel,
28 Le Sr Pierre Barbier,
29 Le Sr Pierre Roep,
30 Le Sr Louis Huget,
31 Le Sr Pierre Edouard Janard,
32 Le Sr Joseph César Léglise,
33 Le Sr Fabien Bonnet,
34 Le Sr Toussaint Giquel,
35 Le Sr Le noble Julien Nicolème,
36 Mme ve Lefebvre & son fils,
37 Le Sr Claude Aimable Henri Chêne,
38 Mme Marguerite Godé,
39 Le Sr Marchand Simon,
40 Le Sr Théophile Pertuzan,
41 Le Sr De Feriet,
42 Les Srs Jean Jeantien & Guillaume Jeantien dit Célestin,
43 Les Srs Jean Carême & Desfarges,
44 Le Sr Fontaine Pierre,
45 Mme ve Longuet,
46 Les Srs Adolphe Mourain, Michel Douais & Louis Remy Viriel,
47 Le Sr Louis-Victor Geoffroy,
48 Le Sr Dalbarade Laureat. 24 déc—3

Le Cours des Leçons de L'ECOLE DE MEDECINE

DE LA LOUISIANE,

Commencera le premier Lundi de Janvier 1835, et continuera pendant quatre mois à dater de ce jour.

THOMAS HUNT, D. M.
Professeur d'Anatomie et de Physiologie.
JOHN HARRISON, D. M.
Adjoint.
CHS. A. LUZENBERG, D. M.
Professeur de Chirurgie, Thérapie et pratique.
J. MONRO MACKIE, D. M.
Professeur de Médecine Théorie et pratique.
THOMAS R INGALLS, D. M.
Professeur de Chimie et de Pharmacie.
EDWARD H. BARTON, D. M.
Professeur de la Matière Médicale.
AUGUSTE H. CENAS, D. M.
Professeur d'Accouchemens et des maladies des femmes et des enfans.

Des démonstrations d'Anatomie pratique seront faites tous les jours par le professeur Adjoint d'Anatomie et de Physiologie.

Des leçons de Chimique seront données, deux fois par semaine à l'Hôpital de la Charité.

L'Hôpital sera ouvert tous les jours pour les études des élèves. THOMAS HUNT, M. D.
28 oct—3p Doyen de la faculté.

PROPRIETE A LOUER.

Le soussigné devant s'absenter, offre à louer à BAIL, la jolie propriété qu'il occupe maintenant, située dans le faubourg Washington, formant encoignure du chemin public et de la rue Pologne, mesurant 118 pieds de face au fleuve, sur 220 pieds de profondeur ; plus un lot de Terre y adjoignant formant l'encoignure de ladite rue Pologne et Moreau, ayant 60 pieds de face à la première et 158 pieds à la rue Moreau, le tout entouré depuis un mois en pieux neuf.

Les bâtisses consistent en une jolie Maison, composée de dix appartemens dont cinq à feu, une grande galerie devant et derrière deux caves et deux cabinets, dans la cour derrière la maison, il y a deux cuisines séparées, avec chacune une chambre à domestique, une bâtisse de deux appartemens sur la rue Pologne, une autre bâtisse faisant encoignure de ladite rue Pologne et Moreau, ayant quatre chambres à feu et une remise, une écurie pour loger huit chevaux, et une remise avec un grenier à foin et à maïs, au-dessus, deux poulaillers, un pigeonier, deux latrines ; fumier, puits ; &c., il y a devant la maison un jardin de 118 pieds de large sur 135 pieds de profondeur et chaque côtés de ladite maison un parterre, le tout plantés d'arbres fruitiers, arbrisseaux et arbustes d'agrémens.

Cette propriété n'étant éloignée de la ville que d'un mille et demi, convient parfaitement à quelqu'un qui voudrait faire du bois pour les bateaux à vapeur ou pour envoyer en ville. La levée étant très-large et installée en chantier depuis deux ans, on peut aussi faire un très-bon revenu en ayant des vaches et faisant vendre du lait en ville.

AUSSI :—A bail, adjoignant la propriété ci-dessus, un Terrain mesurant 160 pieds de face au fleuve sur 290 pieds de profondeur, avec des cabanes à nègres, écuries, apentis, &c. avec une bonne batture, en face ; ce terrain est bien entouré, remblayé et nécé ; et était ci-devant employé comme entrepôt de bois. Pour les conditions, s'adresser à M. Bourlin, sur les lieux, ou au No. 93, rue Baronne.
17 déc—1m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Docteur HARNED, a transporté son office rue Bourbon, No. 5, trois portes après la rue du Canal, il répondra immédiatement aux communications qui lui seraient adressées par la poste, et les personnes qui jugeraient convenable de lui demander des conseils par écrit en ajoutant le prix de la consultation, recevront la prescription écrite, et aussi le mode de traitement qu'ils auront à observer, et aucune question ne sera faite. Il espère que vingt ans de pratique, lui donnent un droit à la confiance publique.
2 déc—1m.

AVIS—Une famille respectable de cette ville prendrait en pension six ou huit messieurs bien recommandés. On y parle distinctement les deux langues, anglaise et française. S'adresser rue Royale, No. 296. 4 déc—1m

25 PIASTRES DE RECOMPENSE

Partie marronne de chez le soussigné la semaine dernière, la négresse américaine RACHEL, d'environ 4 pds quelques pouces de hauteur, âgée de 18 à 20 ans ; elle est corpulente, figure ronde et portait généralement un mouchoir de couleur autour de sa tête ; le propriétaire ne peut désigner l'habillement qu'elle avait sur elle, lors de sa disparution, elle avait un collier de fer au cou depuis trois ou quatre jours. Ladite récompense sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné, no. 86, rue St. Louis.
3 déc—[illegible] M. DEL ACEBO.

Pointure & Vitrerie.

A. MONDELLI,
PEINTRE, DECORATEUR, D'ENSEIGNES &c.
Rue de Chartres, No. 183.

INFORME respectueusement ses amis et le public qu'il continue d'entreprendre tout ouvrages de peinture et vitrerie, collage de tentures &c., fait les enseignes dans le plus beau genre; simples et à sujets.

Imitation de toute espèce de marbres et boiseries; le décor dans toute son étendue; théâtres, salons, vestibules, entrées &c., en peinture à l'huile et aussi à la détrempe.

Constamment à son magasin on trouvera, peinture, huile, essence &c. Aussi, un assortiment complet de verres à vitres et à tableaux, tant en gros qu'en détail, à des prix modérés.

N. B. Il espère qu'une longue expérience et le zèle qu'il mettra pour servir ses amis et le public en général et les prix les plus modérés lui feront mériter la continuation des mêmes faveurs. oct 21

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 7944—Robert Farr vs. ses créanciers—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dudit pétitionnaire ait lieu pardevant H B Cénas, notaire public, le samedi 31 janvier 1835, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Il est de plus ordonné que P F Smith, avocat, soit nommé pour représentor les créanciers absents. Par ordre de la cour,
27 déc—2ps A. PITOT, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de district judiciaire—*Louis Bouligny* contre *ses créanciers.* La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Louis T. Caire, notaire public, le samedi 10 janvier 1835, L'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire : et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, ce 3ème jour de décembre 1834. (Signé) Jno. L. LEWIS, greffier.
5 décembre—32

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Paroisse, pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—Jeudi, 4 Décembre 1834—Edward McHugh *contre ses créanciers*—Pour un atermoiement—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et du bilan dans cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu le samedi, 10ème. jour de janvier 1835, en l'étude de W Y Lewis, notaire public, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues; et que B C Elliot soit nommé pour représenter les créanciers absens. Par ordre de la cour,
Bureau du Greffier, 4 décembre 1834.
6 déc—12,2ps A. PITOT, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse et ville de la Nouvelle-Orleans, présent l'hon. Cha. Maurian, juge, 13 décembre 1834—No. 7907—*N N. Wilkinson contre les créanciers de Wilkinson, McNiell & co de McNiell, Wilkinson & co; et de Chening, McNiell & co.* La cession de biens par le pétitionnaire ayant été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, des créanciers de Wilkinson, McNiell & co, de McNiell, Wilkinson & co., et de Chening, McNiell & co., il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de H. B. Cénas, notaire public, le lundi 26 janvier prochain, 1835. à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendus. Chs. M. Jones, Esq. avocat, est nommé pour représenter les créanciers absens. Par ordre de la Cour. P A GUYOL, Dép. Greffier.
16 déc—12,2ps

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—Wm. Finch *contre ses créanciers*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné que les créanciers de l'insolvable aient à déduire en pleine cour, le mercredi 31 du courant, les raisons pour lesquelles il ne serait pas déchargé d'après la loi; et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Victor Burthe Esq. avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la cour,
16 déc—5 P A GUYOL, dép greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Present l'honorable Charles Maurian, juge—13 déc 1834—N°. 7905.—*J. M. Fernandez* contre *ses créanciers*—La cession de biens par la pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dudit pétitionnaire ait lieu le mardi 30 décembre courant, en l'étude de M. Joseph Cuvillier, notaire public, pour y délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et en attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de la cour.
Bureau du Greffier, 13 décembre 1834.
15 déc—3 P. A. GUYOL, dép greff.

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DES PREUVES, dans et pour la paroisse St. Jean Baptiste.—Présent l'hon. Térance Leblanc juge.—Mercredi 17 décembre 1834. Succession de Joséphine Champagne veuve Pierre Brou. Sur motion de Valsin Brou, l'un des créanciers de la dite succession, informant la cour que les héritiers de la dite Joséphine Champagne veuve Pierre Brou, ont renoncé à sa succession, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de la dite succession, ait lieu en l'office du Juge, ex-officio notaire public, à l'effet d'élire des syndics, de fixer les termes et conditions auxquels seront vendus les biens de la dite succession, et prendre toutes autres mesures qu'leur intérêt pourra requérir. Extrait des minutes, ce 17 Décembre 1834.
27 déc.—30 A SORAPURU, Greffier

Compagnie de l'Eclairage au moyen du Gaz, de la Nouvelle-Orléans.

AVIS est par le présent donné que la souscription au fond capital de la Compagnie de l'éclairage au moyen du Gaz, fixée à $500,000, en actions de *cent piastres* chaque, sera reçue au bureau de la *Compagnie d'Assurances des Négocians*, à dater d'aujourd'hui, jusqu'à samedi prochain inclusivement, de 9 du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Les conditions auxquelles M. Caldwell offre cet établissement, maintenant en pleine activité, et les privilèges que lui accorda la Législature, sont extrêmement favorables, et peuvent être vus au bureau où la souscription est ouverte.

Les conditions de la souscription sont comme suit :

Cinq piastres comptant, par action, et vingt-cinq piastres aussi, par action, en billets de l'actionnaire, à un et cinq mois de date. Aussitôt la clôture des régistres une assemblée des actionnaires sera convoquée pour organiser la compagnie.

Nouvelle-Orléans, le 25 Novembre 1834.
M. MORGAN,
S. J. PETERS,
H. C. CAMMACK,
P. J. TRICOU,
J. P. FRERET,
GLENDY BURKE,
GEO. EUSTIS,
R. C. PRITCHARD.
Commissaire.

N. B. Les commissaires ont ouvert de nouveau les livres de souscription jusqu'au 31 du courant, 9 déc—19f

VENTES A BAS PRIX.

Pour cause de dissolution de Société.

LA société Veuve Van Rooten & Co., devant être dissoute au 15 Janvier prochain, offre à vendre à bas prix, les articles qui se trouvent en leur magasin, rue Royale, No. 156, vis à vis la Banque Consolidée.

Plus à bon compte.—1 caisse 100 Sabres d'infanterie; 1 poêle en faïence; 2 belles Glaces françaises; 1 paire Cantlabres; 2 Rechauds; 2 petits Pianos à vent; Bijoutières; Verrières &c. et 50 paniers Champagne 1ère. qualité, d'Ernay.

Si d'ici à cette époque les articles ci-dessus ne sont pas vendus, ils seront criés à l'enchère publique, par T. Mosey & co. 2 déc—1m

CARTE DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET SES ENVIRONS.

LES soussignés se proposent de publier une Carte de la Nouvelle-Orléans, sur une échelle assez étendue pour représenter chaque filet et chaque rue très distinctement. Sur cette carte sera comprise la ville proprement dite, et s'étendant jusqu'au lac Pontchartrain, elle représentera Milneburgh. A la partie supérieure elle comprendra Carrolton et l'habitation Volant, dans la partie inférieure, elle contiendra les nouveaux faubourgs Washington et le plan de McDonough, en face de la ville.

Cette carte sera compilée sur les plans actuellement dressés par Joseph Pilié, voyer de la ville, Louis Bringier, arpenteur général, et autres, et sera gravée en cette ville par Henry McDowell. LOUIS BRINGIER.
HENRY McDOWEL.

L'étendue de la carte sera de cinq pieds quatre pouces, sur quatre pieds six pouces, et sera publiée aussitôt que possible. *Prix de la souscription, dix piastres.*

On recevra des souscriptions aux librairies de MM. Hotchkiss, Mc Kean et Bankcrofts, à la Chambre du Commerce; au Café des Négocians, et à celui d'Orléans.
27 déc—4

COUR DES PREUVES dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans—Mercredi, 17 décembre 1834—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—Succession de Paul Mathias Anatole Peychaud—Sur motion de Domque. Seghers, avocat des exécuteurs testamentaires du défunt, et enrégistrement de la copie certifiée des délibérations de l'assemblée des créanciers de cette succession, tenue en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, nommant François Gardère leur syndic et fixant les termes et conditions de la vente des propriétés appartenant à la dite succession, il est ordonné que les dits créanciers et toutes autres personnes y intéressés, déduisent d'ici à mercredi 31 courant, les raisons pour lesquelles les dites délibérations ne seraient pas approuvées et homologuées; Extrait des minutes,
19 déc S. BLOSSMAN, rég

REÇU par le navire Nashville et à vendre par les soussignés, un superbe assortiment d'Indiennes de tous les genres, Mouchoirs madras; Mousselines suisses, pour robes; dito pour meubles; Bas de soie et de coton, demi bas, dito. Cravates en satin et en gros de Naples; Gants de castor, pour homme; dito glacés pour femme; Percales blanches; Linge de table; Bas de filosello noirs; Habillements d'enfant de 5 à 9 ans; Siamoises; Cotons blancs et écrus de toute largeur; Soieries noires et en couleur; Etoffes pour gilets; Bretelles en coton; dito en gommes; Drap en couleur; Cotonnade; Parapluies, 26, 28, 30, 32, 34 et 36 pouces; Bobinets; Sacs en perles, d'un genre nouveau; Souliers de mouton; dito fourrés; et une quantité d'autres articles. BORDERES FRERES,
4 déc No. 71, rue de Chartres.

CAFE DE LA HAVANE—740 sacs café vert de la Havane, de la nouvelle récolte, en magasin et à vendre par 10 déc J PRATS & FILS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET,
MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

AVIS est donné au public, que le mercredi 31 décembre courant, il sera vendu à Pencan, à la Bourse de Hewlett, par M. Dutillet, encanteur—28 Terrains, composant l'ilet situé entre les rues des Champs Elysées, des Français, d'Amour et des Bons Enfans, conformément au plan dressé par M. J Pilié, voyer de la ville lequel plan sera exposé à la dite Bourse, quelques jours avant la vente.

Conditions :—Payable à un, deux, trois et quatre ans de terme, en billets endossés, portant intérêt de 6 pour cent par an, et avec hypothèque spéciale.

Nouvelle-Orléans, le 11 décembre 1834.
D. PRIEUR, maire.

NOTA—Les actes de vente seront passés chez Félix de Armas, notaire de la corporation et aux frais des acquéreurs. 13 déc—1s

PAR HEWLETT & BRIGHT.
Succession de M. S. Meeker.

EN vertu d'un ordre de l'hon. cour de preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu jeudi, 29 janvier 1835, à midi, à la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, la propriété suivante, appartenant à la succession de feu M. J. Meeker, savoir :

Un lot de terre et les bâtisses érigées dessus, situé dans la rue des Français, entre les rues Amour et Craps ayant 50 pieds de front sur la rue des Français, sur 143 de profondeur, mesure française.

Trois lots de terre au même faubourg, de 25 pieds 6 pouces de front sur la rue des Champs Elysées, ou chemin à coulisses, sur 102 pieds 10 pouces et demi de profondeur, entre les rues Craps et Amour; ces lots se joignent, et ont chacun une bâtisse en briques par derrière.

Trois lots de terre dans le nouveau faubourg Marigny, savoir : nos, 1 et 2, dans l'ilet no. 108, et no. 8 dans l'ilet no 96, tel qu'il appert par un plan dressé par le voyer de la ville le 1er septembre 1834—lot no 1, a 60 pieds de front sur la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur sur la rue des Magistrats, formant l'encoignure—No 2 de 150 pieds de profondeur sur la rue des Français et le canal Marigny,—et no 8 de 50 pieds 8 pouces de front sur la rue Vertu et 150 de profondeur, et la ru des Francais et le canal Marigny, tout mesure française.

La moitié indivise d'un certain lot de terre, no 11 formant l'encoignure des rues Prytanée et Félicite, dans le faubourg des Religieuses, paroisse Jefferson, mesurant 70 pieds 6 pouces de front sur la rue Félicite, et 107 pieds 4 pouces de profondeur sur la rue Prytanée; le dit lot est maintenant sous le nom de M. Gregory Byrne, qui transmettra le dit lot. Les plans de la propriété seront exposés le jour de la vente.

Conditions : 6, 12 et 18 mois de crédit, en donnant des billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque. Les actes de vente passés devant M. Wm Y Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur. 27 déc

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu mardi, 30 décembre, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un Terrain situé rue Trémé, entre Commune et Jackson, mesurant 40 pieds de face à la rue Trémé, sur 53 pieds 3 3-8 pouces de profondeur, sur lequel se trouvent une maison briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de 4 chambres, dont deux à feu, une galerie et deux cabinets; une cuisine briquetée entre poteaux, composée de deux pièces à feu et latrine, le tout divisé en deux logements, ayant un corridor de chaque côté—loué 300 piastres par an.

Un Terrain situé rue Trémé, entre Jackson et Canal, mesurant 59 pieds 10 5 8 pouces face à la rue Trémé, sur 53 pieds 3 3-8 pouces de profondeur, sur lequel il existe une maison neuve, briquetée entre poteaux, couvert en bardeaux, composée de 4 chambres, toutes à feu, deux cabinets, cuisine &c.—loué 360 piastres par an. La moitié de cette propriété est louée à bail pour un an, à partir du 1er novembre dernier.

10 Terrains situés au faubourg Marigny, dans l'ilet No. 50, compris entre les rues du Génie, Célestine, Marigny et Mandeville, ayant les Nos. 1 et 9, chacun 32 pieds de face à la rue Mandeville, sur 120 pieds de profondeur, et le No. 10, ayant 31 pieds face à la même rue, sur 120 pieds de profondeur, le tout mesure anglaise.

Conditions : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente par L T Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 2 déc

PAR J. B. BLACHE & HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu le Mardi, 30 décembre, à la Bourse de Hewlett, à midi précis, 16 lots de terre, bornés par les rues Moreau, Cara-Calva, Grand, Hammes, Enghein, Poètes. Ces terrains sont situés près des maisons construites par la Compagnie des Architectes.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement. Les billets seront divisés par coupons, à la convenance des vendeurs. Les actes de vente seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, agt. pub., aux frais des acquéreurs. 10 déc

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le mardi, 30 décembre, à midi, au café de la Nouvelle Bourse, les biens ci-après, savoir :

1° Un beau Terrain situé dans le carré de cette ville, rue des Remparts, entre St. Louis et Toulouse, ayant (mesure française) 40 pieds et plus en façade et 122 pieds en profondeur; sur lequel il existe une bâtisse haute et neuve, en briques, composée d'écuries, remise, magasin et chambres.

2° Un Lot de Terre situé au faubourg Annonciation, rue de la Vieille Levée, entre les rues Céleste et Nonnes, ayant 25 pieds 8 pouces de face; sur 120 pieds de profondeur (mesure française.)

3° Deux Lots de Terre situés au faubourg Clouet, du côté Ouest de la rue Pilié, ayant chaque 32 pieds de face, sur 118 pieds de profondeur (mesure française) avec les bâtisses qui s'y trouvent.

4° Deux autres Lots de Terre situés au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Bagatelle et St. Jn. Baptiste, mesurant chaque au pied français, 60 pieds de face sur 60 pieds de profondeur.

5° Cinq autres Lots de Terre situés au faubourg Washington, et dépendant de la ci devant habitation de J Lombard fils; désignés par les Nos. 6, 7, 8, 9 et 10, de l'ilet 16; sur le plan déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire; ayant chaque 30 pieds 8 pouces de face à la rue Barthélemy, sur 120 pieds de profondeur (mesure anglaise.)

Conditions : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant Gustave Le Gardeur, notaire, aux frais des acquéreurs. 17 déc—6,2ps

PAR FRANCOIS DUTILLET.

IL sera vendu, le 31 courant, à midi, à la Bourse Hewlett :

HUIT TERRAINS,

situés rue Craps et Poètes. Ces dits terrains seront vendus conformément au plan déposé à la Bourse.

Conditions : six, douze, dix-huit et 24 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 22 déc—4

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu vendu le mardi, 30 courant, à midi à la Bourse de Hewlett, 6 Terrains situés dans l'Ilet N°. 47, au nouveau faubourg Marigny, dans les rues St. Jean et Antoine, conformément au plan qui se trouve déposé à la Bourse. Conditions : 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 15 déc—5

EXTERNAT
DE JEUNES DEMOISELLES.
TENU PAR M. & MDE. MONTILLY,

Rue Saint Louis, maison de M. Leprêtre, No. 82, entre Royale et Bourbon.

LES classes seront dirigées par Mde. MONTILLY aidée par sa fille aînée.

Cet établissement qui sera ouvert à partir du 15 novembre prochain, se trouvant dans le centre de la ville, mettra les parens à même de profiter des nombreux avantages que leur offre Mde. Montilly.

Le cours des études de l'Externat comprendra :
La Lecture.
L'Ecriture.
L'Arithmétique.
La Langue Française.
La Langue Anglaise.
Littérature } française / anglaise
La Rhétorique et la versification.
L'Histoire ancienne et moderne.
Géographie descriptive et historique.
Chronologie.
Mythologie.

CONDITIONS.

Prix de l'Externat, $6 par mois, papier, plumes, livres &c., payés à part.

ETUDES ADDITIONNELLES :

Piano,	5 10
Chant,	10
Langue Espagnole,	4
Dessin,	5
Danse,	7

M. Montilly, professeur de piano, connu dans ce pays depuis dix ans par les écolières remarquables qu'il y a faites, donnera des leçons de musique dans l'institution et